

9.1. PERSONNE RESPONSABLE

■ Responsable du Document de Référence et du Rapport Financier Annuel

M. Jean-Dominique Senard, Président de la Gérance.

Attestation du responsable du Document de Référence et du Rapport Financier Annuel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (chapitre 2 du présent Document de Référence) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 présentés dans ce Document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant au chapitre 7.2 du présent Document de Référence.

Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, incorporés par référence au chapitre 9.3 du présent Document de Référence, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, qui contient une observation technique.

Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, incorporés par référence au chapitre 9.3 du présent Document de Référence, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux.

Clermont-Ferrand, le 1^{er} mars 2013.

Jean-Dominique Senard
Président de la Gérance

9.2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

9.2.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES

La loi française a institué un contrôle légal de caractère permanent par deux Commissaires aux Comptes indépendants. La vérification de la régularité, de la sincérité et de l'image fidèle des comptes constitue l'objectif principal de ce contrôle.

Les Commissaires aux Comptes sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires pour une durée de six exercices, sur proposition du Conseil de Surveillance après examen du Comité d'Audit, et sont rééligibles. Ils contrôlent la régularité des comptes et exercent l'ensemble des missions de contrôle prévues par la loi. Les autres missions qui peuvent leur être confiées par Michelin ne sont pas de nature à porter atteinte à leur indépendance.

La Compagnie Générale des Établissements Michelin, structure de tête du groupe Michelin, a pour Commissaires aux Comptes :

PricewaterhouseCoopers Audit

Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

Représentée par Éric Bulle, Associé
Avec pour suppléant, Pierre Coll, associé du même Cabinet

Deloitte & Associés

Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine

Représentée par Dominique Descours, Associé
Avec pour suppléant, la société BEAS

195, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine

Il n'existe ni dépendance juridique, ni dépendance économique entre eux ou leurs firmes.

Le mandat des Commissaires aux Comptes arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée en 2016 à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

9.2.2. TABLEAU DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA COMPAGNIE GÉNÉRALE DES ÉTABLISSEMENTS MICHELIN (CGEM)

Les tableaux suivants détaillent le total des honoraires hors taxes versés en 2011 et 2012 par le groupe Michelin à ses Commissaires aux Comptes.

HONORAIRES 2012 DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA COMPAGNIE GÉNÉRALE DES ÉTABLISSEMENTS MICHELIN (CGEM)

Années 2012 et 2011	PricewaterhouseCoopers				Deloitte				Total			
	(en milliers d'euros)		(%)		(en milliers d'euros)		(%)		(en milliers d'euros)		(%)	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
• CGEM	214	210	5,0 %	5,3 %	214	210	6,9 %	7,4 %	428	420	5,8 %	6,2 %
• Filiales françaises intégrées globalement	555	563	12,8 %	14,2 %	569	557	18,4 %	19,7 %	1 124	1 120	15,2 %	16,5 %
• Filiales étrangères intégrées globalement	2 818	2 335	65,2 %	58,8 %	1 894	1 747	61,2 %	61,9 %	4 712	4 082	63,6 %	60,1 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes												
• CGEM	-	-	0,0 %	0,0 %	-	-	0,0 %	0,0 %	-	-	0,0 %	0,0 %
• Filiales intégrées globalement	394	586	9,2 %	14,7 %	138	45	4,5 %	1,6 %	532	631	7,1 %	9,2 %
Sous-total Audit	3 981	3 694	92,2 %	93,0 %	2 815	2 559	91,0 %	90,6 %	6 796	6 253	91,7 %	92,0 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal et social	266	254	6,2 %	6,4 %	99	150	3,2 %	3,7 %	365	359	4,9 %	5,3 %
Autres	73	26	1,6 %	0,6 %	180	159	5,8 %	5,7 %	253	185	3,4 %	2,7 %
Sous-total Autres	339	280	7,8 %	7,0 %	279	264	9,0 %	9,4 %	618	544	8,3 %	8,0 %
TOTAL GÉNÉRAL	4 320	3 974	100,0 %	100,0 %	3 094	2 823	100,0 %	100,0 %	7 414	6 797	100,0 %	100,0 %

Les autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes concernent essentiellement :

- des procédures convenues de revue financière et comptable ;
- l'examen du rapport d'activité et de développement durable ; ainsi que
- diverses attestations (notamment liées à l'obtention de subventions).

Les autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement concernent essentiellement :

- des revues de conformité concernant la documentation sur les prix de transfert ou les déclarations fiscales ; ainsi que
- des revues juridiques.

9.3. INCORPORATION PAR RÉFÉRENCE DES COMPTES 2010 ET 2011

Les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent Document de Référence :

- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes y afférent sont contenus dans le Document de Référence déposé auprès de l'AMF le 7 mars 2011 (D.11-0098) respectivement aux pages 158 à 214 et 215.
- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes y afférent sont contenus dans le Document de Référence déposé auprès de l'AMF le 1^{er} mars 2012 (D.12-0124) respectivement aux pages 152 à 209 et 210.